

Séance publique du jeudi 21 décembre 2023

Le Département assure la continuité de gestion des routes nationales RN4 et RN36 transférées

Dans le cadre du transfert des routes nationales RN4 et RN36, le Département assure la continuité de gestion du réseau routier transféré. Cette gestion concerne notamment la surveillance et l'entretien des chaussées, des ouvrages d'art et des dépendances du domaine public routier. Elle intègre également le dispositif de viabilité hivernale 2023/2024, les modalités d'intervention des personnels de la direction des routes d'Île-de-France, la gestion des événements aléatoires (accidents, incidents), la gestion de crise, mais aussi la déclinaison des instructions du Département.

Schéma handicap 2023-2028 : le Département souhaite être exemplaire

Le Département souhaite renforcer son action en direction des personnes en situation de handicap, de leur famille et de leurs aidants. Cette stratégie ambitieuse se traduit par un document unique présentant un programme de 52 fiches-action englobant l'ensemble des politiques publiques relevant du Département afin de répondre au mieux à la diversité des publics, des situations et des territoires. En associant collectivement les personnes en situation de handicap à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques, l'animation du schéma handicap répond à l'enjeu d'une meilleure prise en considération de l'expertise d'usage pour des réponses adaptées aux besoins et à la réalité du territoire.

Par ailleurs, une nouvelle commission des usagers/handicap présidé par Anne Gbiorczyk et réunissant les élus départementaux, des associations représentant les usagers en situation de handicap et d'usagers des services publics de la collectivité a été créée et installée.

Reconquête médicale pour la Seine-et-Marne

Le Département émet un avis favorable avec réserves au Projet régional de santé 2023-2028, feuille de route de l'Agence régionale de Santé (ARS). Bien qu'il salue certaines dispositions exposées, le Département formule des insuffisances importantes, notamment en ce qui concerne l'absence de moyens humains et financiers. Le Département réitère sa volonté de poursuivre et de renforcer le travail de collaboration menée avec les équipes de la Délégation départementale de Seine-et-Marne de l'ARS Ile-de-France et souhaite œuvrer collectivement sur l'attractivité et la fidélisation des professionnels de santé, le développement de solutions innovantes pour les personnes âgées ou en situation de handicap et, à terme, l'installation sur notre territoire d'un Centre hospitalier universitaire.

En parallèle, et selon les orientations du diagnostic santé réalisé sur le territoire, le Département approuve le **lancement d'un appel à projets « Innovations en Santé »** afin de soutenir les communes ou professionnels de santé qui contribuent à améliorer l'accès aux soins des Seine-et-Marnais ainsi que les conditions d'exercice des acteurs de santé sur le territoire. Les lauréats pourront prétendre à une subvention de fonctionnement plafonnée à 20 000 € par an, dans la limite de trois ans et/ou à une subvention d'investissement maximum de 16 000 €, étant précisé que ce dispositif n'a pas vocation à financer l'acquisition ou la réhabilitation de locaux.

Contacts presse :

Anne-Laure Boinnard 06.79.38.52.96 anne-laure.boinnard@departement77.fr

Pauline Maingre 06.72.84.70.49 pauline.maingre@departement77.fr